



## Succession d'une grande tante

Par **Malinowski**, le **13/02/2011** à **16:50**

Mon père est décédé il y a quelques années. J'apprends récemment que sa tante est décédée mais que je ne suis pas sur la succession. Cette tante n'avait pas d'enfants, elle avait pour famille la plus directe mon père, la sœur de mon père ainsi que des neveux de son mari. Quels sont mes droits? En particulier est-ce que je peux me prévaloir de ma qualité de petit-neveu pour connaître les détails de la succession, bien que je ne sois pas dessus? D'avance, merci beaucoup

Par **Claralea**, le **13/02/2011** à **17:42**

Si son mari est encore vivant, pour l'instant c'est lui qui hérite

Par **Rozie31**, le **17/02/2011** à **15:59**

Bonjour,  
Moi, je commencerais par me faire connaître auprès du notaire.  
Pour ce qui est de votre place dans la succession, vous venez en représentation de votre père.  
Bon courage.